



REGIE D'ANIMATION SOCIALE ET DE LOISIRS DES HOUCHES

CLUB ENFANTS TOURISTIQUE DES CHAVANTS REGLEMENT INTERIEUR 2025/2026

Période d'ouverture : Du 21 décembre 2025 au 02 Janvier 2026 et du 08 Février au 27 mars 2026

Fermeture de la structure du 03 janvier au 07 février 2026

Les Horaires :

Du 21/12/2025 au 02/01/2026 : De 8h30 à 17h

Du 08/02/2026 au 06/03/2026 : de 8h30 à 17h30

Du 08/03/2026 au 27/03/2026 : de 11h30 à 17h30

DISPOSITIONS GENERALES

Le club des Chavants accueille les enfants de 3 à 11 ans pendant la saison touristique hivernale

Les enfants doivent être impérativement propres (sans couche)

Ils sont accueillis du dimanche au vendredi.

Plusieurs formules sont proposées: journées, ½ journée avec ou sans repas, forfait 5 ou 6 jours.

► L'équipe d'encadrement est constituée

- D'un.e directeur.rice BAFD rattaché.e à la direction du service enfance jeunesse
- De 2 agents d'animation permanents recrutés par la collectivité
- D'un animateur saisonnier mis à disposition par l'ESF (en fonction des effectifs)
- D'un agent de restauration et entretien des locaux

► Les animations

Un espace avec de nombreux jeux de société et jouets sont mis à disposition des enfants.

Des activités d'intérieur et d'extérieur sont proposées en lien avec l'environnement montagnard et les différents événements de l'année : Noël, Carnaval, Pâques. Un temps de sieste est prévu pour les plus jeunes

Le fonctionnement du club enfant tiendra compte de toutes les consignes sanitaires prévues dans le protocole des accueils de loisirs édité par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

MODALITES D'INSCRIPTION

► Les journées au club enfants

La réservation s'effectue par mail, par courrier ou sur place (sur rendez-vous).

L'inscription définitive sera validée après réception du dossier complet (fiche de renseignement, vaccins) et de la totalité du règlement, (non remboursable en cas d'annulation) excepté en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical.

► Les formules ski + garderie

L'inscription et le règlement de ces formules skis + garderies se font auprès de l'école de ski. Le transfert des enfants entre la garderie et les pistes de ski est assuré par le personnel de la garderie ou les moniteurs de ski, à pied ou en minibus. Les parents doivent impérativement signaler l'absence de leur enfant (pour la journée ou le repas) à l'école de ski ou la garderie au plus tard le matin avant 10h.

LES AFFAIRES A PREVOIR

- Un sac marqué au nom de l'enfant (avec ses affaires de rechange) doit être laissé le matin à la garderie entre 8h30 et 09h30.
- Dans le sac prévoir : sous-vêtements, chaussettes, pull, crème solaire, après ski et chaussons.
- Pour le ski du matin prévoir un encas dans la veste, le forfait de ski pour les enfants de plus de 5 ans.
- Marquer toutes les affaires des enfants à leur nom (skis, chaussures, battons, casque etc..).

TARIFS & REGLEMENT

- Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal chaque année et indiqués sur la plaquette d'information et le bulletin d'inscription.
- Le règlement s'effectue au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre du trésor public, en espèces ou par carte bleue. Toute demi-journée ou journée commencée est due.

SANTE ET BIEN ETRE DE L'ENFANT

Pour le bien-être de tous, l'enfant doit arriver en bonne santé dans l'établissement. Tout problème concernant l'état de santé de l'enfant doit être signalé à la direction au plus tard lors de son arrivée. Aucun enfant ayant eu ou ayant de la fièvre dans les heures précédant la garde ou à son arrivée au club enfants ne sera accepté. Dès lors que l'enfant est présent à la garderie, s'il présente des symptômes évoquant une maladie infectieuse virale ou en cas de température supérieure à 38°, l'équipe de la structure demandera aux parents de venir immédiatement le chercher. **Les parents doivent rester joignables en permanence.**

► Dépose et récupération des enfants

Les parents, ou les adultes mandatés par eux, s'engagent à récupérer les enfants à l'heure prévue lors de l'inscription. Les enfants ne pourront être remis qu'aux personnes autorisées et désignées dans la fiche de renseignements.

Pour le bon fonctionnement de la garderie, merci de respecter les horaires suivants :

Accueil du matin : **8h30/09h30.**

Accueil du midi : **11h45/12h.**

Accueil de l'après-midi : **13h30/14h.**

Récupération en fin de journée : **16h30/17h30 (17h vacances de Noël)**

► Handicap et maladie chronique

Le club enfants a la possibilité d'accueillir des enfants porteurs de handicap et/ou atteints de maladies chroniques (diabète, épilepsie, autisme, allergie alimentaires...)

Les parents doivent en informer directement la direction avant d'effectuer l'inscription Dans ce cas, un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) peut -être mis en place avec la famille et les professionnels pour une prise en charge adaptée dans la mesure du possible.

ASSURANCES

La garderie des Chavants souscrit une assurance pour couvrir sa responsabilité. Les familles doivent également être titulaires d'une assurance pour ce qui relève de leur responsabilité et de celle de leur enfant.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription à la garderie des Chavants entraîne l'approbation par les parents, ou personnes mandatées par eux, du présent règlement.

Fait aux Houches, le 11/09/2025

Isabel LELIEVRE
Maire adjointe aux affaires scolaires et sociales